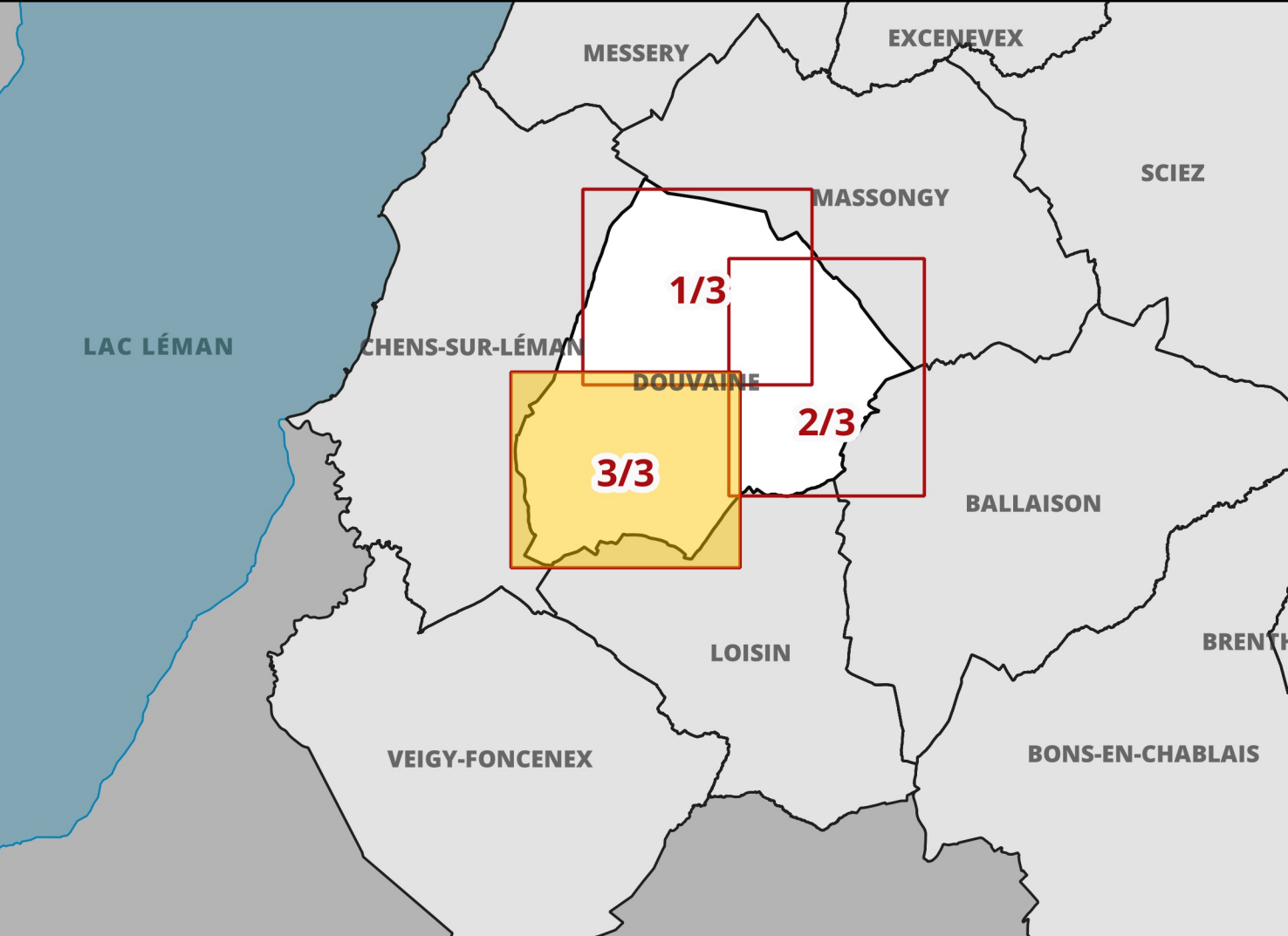




ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

N°	ER	LIBELLE
81		SECURISATION RD 1005 EN CAS DE RENOUELEMENT URBAIN
129		Programmation 20 logements sociaux
131		Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)
167		Elargissement trottoirs pour passage voie verte, 3 mètres
169		Elargissement route schéma cyclable - 2 mètres
180		Elargissement piste cyclable côté sud. Elargissement 6 mètres
189		Voie verte
276		Emplacement réservé - ER PISTE CYCLABLE
644		Aménagement du chemin communal des Pipautes sur toute sa largeur (8m) - Aubonne - Lieu-dit "La Couche"
646		PROLONGEMENT ERCHEMIN PIETON LARGEUR 2.50 M
648		Aménagement d'une aire de stationnement (12m de large)
650		Aménagement d'une voie sur la parcelle 882 en accroche sur le chemin des Portes et en limite du parc du Manoir Chapuis-Largeur de 2,50m
652		Aménagement de la voie d'accès au cimetière (2 m. de large)
656		Création d'un chemin piéton sur les parcelles 1823-511-1725 entre la copropriété "Les Coquelicots" et l'OA7-La Barque, et en accroche sur le chemin des Portes - Largeur de 2.50m
665		Les Poses de Veigy - création d'un barreau de connexion (voirie mixte) entre l'arrière du cinéma de l'Espace et le quartier Le Maisse (OA3) sur la limite EST de la parcelle 1996 - Largeur 5m
666		Reamenagement allée de Tronches

Bénéficiaire
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune
Commune

